

Réunion du 26 octobre 2017

PRIME DU BICENTENAIRE



La CGT revendique le versement d'une prime de 2018 euros pour tous à l'occasion du bicentenaire de la Caisse d'Épargne.

La direction ne prévoit pas de prime mais fera une grande fête où nous serons tous conviés ! Youpi ! Comment ne pas être abasourdi par ce manque de reconnaissance des efforts fournis !!!

Le versement de cette prime représenterait 10 millions d'euros à comparer avec le bénéfice net proche de 200 millions.

La CGT appelle donc l'ensemble des syndicats à se joindre à nous pour porter cette revendication.

RÉPONSE DU COS AUX ÉLUS

Les Elus du Comité d'Entreprise ont fait quelques remarques et propositions alternatives aux grandes orientations de la CEIDF pour les trois prochaines années.

Après l'avis favorable de la CGC et de la CFDT, le COS a bien entendu validé les décisions du Directoire. On pouvait s'y attendre.

Le mépris de nos dirigeants envers le personnel est tel !!!

Il faudra donc continuer de travailler plus, produire plus, et avec toujours moins de personnel, moins d'effectif, et maintenant moins d'agence.

Ne vous inquiétez pas, le numérique va vous aider à vous en sortir.

D'autant que BPCE a nommé un référent en la matière. Alors là, nous sommes complètement rassurés !

FILIÈRE GP ET PROF

Les Elus demandaient un point précis sur la situation des effectifs de ces filières.

La Direction nous a rassuré. A fin décembre, l'ensemble des recrutements sera fait et les effectifs prévus seront stabilisés.

Le souci est que la charge de travail de nos collègues a fortement augmenté depuis la réorganisation de cette filière.

Combien de temps va durer la stabilité des effectifs ?

Combien de temps nos collègues vont ils tenir le coup ?

La direction reste sourde à nos remarques et à vos souffrances.

ACCORD CLASSIFS

La Direction a présenté aux élus une nouvelle mesure de mise en œuvre opérationnelle de cet accord, qualifié de formidable par les signataires. Il s'agit, bien sûr, des larrons en foire de la CEIDF que sont la CGC et la CFDT.

Mais voilà que surgit une nouvelle notion. Des prérequis de performance avant de pouvoir accéder à une classification supérieure.

Le souci est que cette notion ne figure nulle part dans l'accord de branche Caisses d'épargne. C'est juste une interprétation de nos dirigeants.

Face à cette fourberie, le silence de nos larrons signataires est stupéfiant.

PART VARIABLE

La CGT revendique l'intégration de la part variable dans le salaire et de façon égalitaire sur la base du budget des trois dernières années.

Cela représenterait une augmentation de 3500 euros par salarié.

Quelle ne fut pas notre surprise, la Direction refuse notre proposition.

Il est demandé que l'enquête satisfaction clients ne soit pas prise en compte dans l'attribution de cette part variable car même si le collègue prend bien en charge

Réunion du 26 octobre 2017

2/2

la réclamation, le traitement peut être plus long sans que ce délai soit de son fait. L'insatisfaction ne peut donc pas lui être imputée.

Pour les notes attribuées, il est demandé aux directeurs d'agence de ne pas les donner avant l'accord avec le N+2, quand on annonce un 7 ou 8 à un collègue et que sur son document il trouve un 6, et n'a pour explication que le coup de rabot de la hiérarchie c'est assez mal perçu. Selon la direction ce cas de figure n'existe pas, et pourtant...

Notre demande sur la non prise en compte des Congés spéciaux pour la part variable est refusée.

Pour la Part variable BDR pas de changement, mêmes critères et même bonus, seul l'item sur la bancarisation sera supprimé.

BILAN RÉORGANISATION CRC

Le taux d'efficacité du CRC est de 45 %.

Il y a donc plus de la moitié des appels qui n'aboutissent pas.

Satisfaction client bien sûr. Esprit de service évidemment.

Cela s'explique par le fait que la démarche du CRC est de prioriser les appels sortants. Dommage pour le client qui, lui, veut un renseignement ou pour le client

qui a été orienté sur le 3241.

Sur le plan du recrutement, nous ne sommes toujours pas à la cible fixée dans le projet.

La direction explique la difficulté à trouver les profils correspondants.

Et oui, un salarié CRC est destiné à une mobilité agence dans les 18 mois suivant son recrutement.

Affectation dans une agence collaborative, le futur format agence qui intégrera un mini CRC.

Votre nouveau métier cher collègues.

40 % de vos ventes seront faites par téléphone à l'avenir. Plus de temps mort.

BILAN MÉDIATEUR

3000 saisines dont 1200 recevables.

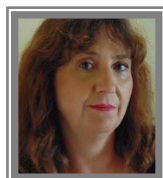
⇒ 1/3 environ seraient liées au fonctionnement du compte,

⇒ 1/4 aux crédits et le reste à la tarification et l'épargne.

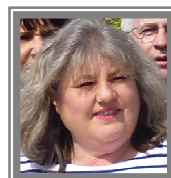
En 3 ans, dans 60% des cas, il a été donné raison à la CEIDF.

8 dossiers sont allés à l'AMF et pour 7 d'entre eux la CEIDF a été confirmée dans sa décision.

Vos élu(e)s et représentants au Comité d'Entreprise



Aline DUPRE



Brigitte ROCHER



Bernard DANTEC



Jean-Michel EDON



Pierre-Yves
INGLESE



Pierre PLUQUIN